



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 79207

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le nombre d'enfants handicapés qui ne sont pas pris en charge par des structures spécialisées. Selon la directrice des établissements et services médico-sociaux de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les listes d'attente dans les structures spécialisées concernent 13 000 enfants de moins de 20 ans. Ces enfants ne sont pas pris en charge. Les maisons départementales pour les handicapés (MDPH), créées par la loi du 11 février 2005, sont saturées par les demandes de placement en structures spécialisées. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement entend faire concrètement afin que les MDPH puissent accomplir dans les meilleures conditions leurs attributions et que ces enfants puissent être accueillis en structures spécialisées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79207

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5692

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)